



**CHAMPIONNAT DE FRANCE
CLASSE CORMORAN
Du 29 juin au 2 juillet 2023, Douarnenez, France
Société des Régates de Douarnenez
Grade 3**

INSTRUCTIONS DE COURSE

[DP] Pénalité à la discrétion du jury.

[NP] Règle n'ouvrant pas droit à réclamation entre bateaux.

AUTORITÉ ORGANISATRICE

La Société des Régates de Douarnenez et l'Association National Cormoran.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 les règles de la classe Cormoran.
- 1.3 les prescriptions de l'autorité nationale (Annexe 34).
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte Français prévaudra.
- 1.5 En cas de conflit entre l'avis de course et les instructions de course, les IC prévalent.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le départ le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 20:00 la veille du jour où il doit prendre effet.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé à la maison du nautisme. Un affichage secondaire pourra être fait en ligne à l'adresse :

<https://www.srdouarnenez.com/championnat-france-cormoran-2023>.

4. CODE DE CONDUITE

Les concurrents et les accompagnateurs doivent respecter les demandes raisonnables des arbitres. La charte FFV des entraîneurs et accompagnateurs sera appliquée.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillons situé à l'étage de la Maison du Nautisme.
- 5.2 Le pavillon Aperçu envoyé avec deux signaux sonores signifie : les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées. Le signal d'avertissement sera fait pas moins de 45 mn après l'affalé du pavillon Aperçu. Modif. RCV « Signaux de Course ».

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Nombre de course
Vendredi 30 juin	14h00	Courses à suivre
Samedi 1 ^{er} juillet	10h00	Courses à suivre
Dimanche 2 juillet	10h00	Courses à suivre

6.2 Le dimanche 2 juillet, **aucune procédure de départ ne sera commencée après 15h00.**

7. PAVILLON DE CLASSE

Pavillon blanc avec l'emblème de la Classe Cormoran.

8. ZONES DE COURSE

La zone de course se situe dans la baie de Douarnenez. Voir annexe « Zone de course ».

9. PARCOURS

9.1 Les schémas en Annexe 1 décrivent les parcours, avec l'ordre dans lequel les marques doivent être contournées et le côté sur lequel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau comité affichera le cap compas, le numéro du parcours avec l'envoi d'une flamme numérique du code international des signaux (1, 2 ou 3) et la distance approximative vers la marque 1.

9.3 Le Comité de course a la possibilité d'envoyer les coureurs sur un parcours de type « **RAID** » dans la baie de Douarnenez.

Le pavillon indiquant le « **RAID** » sur le bateau Comité de Course sera le pavillon « **D** ».



10. MARQUES DE PARCOURS (Parcours de type « construit »)

Voir le schéma en annexe parcours.

10.1 Les marques **1, 2, 3B & 3T** seront des bouées cylindriques **jaunes**.

Nota : dans l'hypothèse qu'une des 2 bouées (3B ou 3T) de la porte venait à disparaître, celle restant en place devra être impérativement contournée en la laissant à bâbord.

10.2 La marque de **changement de parcours** est une bouée **blanche**.

10.3 La marque de **départ** (bout de ligne) sera une bouée **orange**.

10.4 La marque d'**arrivée** (bout de ligne) sera une bouée **rouge**.

11. MARQUES DE PARCOURS (Parcours de type « Raid »)

Voir l'annexe parcours.

Parcours 1 (flamme numérique 1)

Parcours 2 (flamme numérique 2)

12. DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un **pavillon orange** sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et **une bouée cylindrique orange** à l'extrémité bâbord.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (Modif. RCV A5.1 et A5.2).

12.3 Les bateaux du comité de course pourront maintenir leur position en utilisant leur moteur. [NP]

12.4 Les bateaux signalés OCS ou UFD ou BFD pourront être notifiés par VHF (*canal 72*) pas moins d'une minute après le départ. L'absence de notification ou le fait de ne pas l'entendre ne constitue pas motif à réparation. [NP]

12.5 Les départs seront donnés conformément à la RCV 26

Temps	Signaux	Signification
5'	Envoi du pavillon de classe Cormoran avec un signal sonore	Signal d'avertissement
4'	Envoi du pavillon P, Z, U ou noir , avec un signal sonore	Signal préparatoire
1'	Amenée de P, Z, U ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Amenée du pavillon de classe Cormoran avec un signal sonore.	Départ

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité mouillera une nouvelle marque (ou bougera la ligne d'arrivée) en enlevant la marque existante aussitôt que possible.
- 13.2 Quand un changement de parcours est signalé à la porte 3B/3T, la marque 1 (blanche) sera remouillée ainsi que la marque 2 (jaune) dès que possible.
- 13.3 Il ne sera pas fait de changement de parcours à la marque 2 vers la porte 3B/3T.
- 13.4 Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un **pavillon bleu** sur un bateau du comité de course à laisser à tribord et le coté parcours de la **bouée cylindrique rouge** d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 RCV 44.1 modifiée : la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe « T » conciliation des RCV pourra s'appliquer, la pénalité post-course sera une pénalité en points de 20% calculée sur le nombre des inscrits. Ceci modifie la RCV 44 (c).
- 15.3 L'Annexe P s'applique. La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 est modifiée de sorte qu'elle s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.4 La pénalité pour une infraction à une règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et les RCV 28 et 31) pourra, après instruction être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

16. TEMPS LIMITE

- 16.1 Temps limite du premier pour effectuer le parcours : **2 heures**.
- 16.2 Les bateaux qui ne finiraient pas dans un délai de 20 minutes après l'arrivée du premier bateau ayant effectué le parcours et ayant fini, seront classés DNF. Modif. RCV 35, A4 et A5.

Parcours	Temps cibles	Temps limite pour finir après le 1 ^{er} bateau
Construit	50 minutes	20 minutes
Raid	Aucun	40 minutes

Nota : Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 L'heure limite de dépôt des réclamations est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou que le Comité de course a signalé une annulation sans nouveau départ. Cette heure sera affichée sur le tableau officiel. Le même délai de réclamation s'applique à toutes les réclamations du comité de course, du comité technique et du jury, et aux demandes de réparation.
- 17.2 Les formulaires de demande d'instruction sont disponibles à la Maison du Nautisme.
- 17.3 Des avis seront affichés dans les 25 minutes suivant l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoin. Les réclamations seront instruites dans la Salle Jury, située au rez-de-chaussée de la Maison du Nautisme.
- 17.4 Les instructions et/ou les conciliations pourront être faites avant l'heure limite de dépôt des réclamations si toutes les parties sont d'accord.

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses sont nécessaires pour valider la compétition.
- 18.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ [NP] [DP]

- 19.1 Un élargement (**départ et retour**) obligatoire sera mis en place à la maison du nautisme. En cas de non-respect de l'élargement, **une pénalité de 20%** sera systématiquement établie, sans instruction sur la dernière course du jour par la Comité de Course.
- 19.2 Un bateau qui abandonne ou a prévu de ne pas prendre le départ à une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.
- 19.3 Le port de l'équipement individuel de flottabilité sera obligatoire depuis le départ du ponton jusqu'au retour à celui-ci après la dernière course du jour, sous risque de pénalité.

20. REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT OU D'ÉQUIPAGE [NP] [DP]

- 20.1 Le remplacement d'équipement ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du Comité Technique. Les demandes doivent être faites par écrit.
- 20.2 Le remplacement d'équipage ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du Jury. Les demandes doivent être faites par écrit.

21. CONTRÔLE DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT [DP]

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 Aucune réclamation concernant la jauge ne sera déposée après l'heure limite de dépôt des réclamations, le vendredi 30 juin.

22. BATEAUX OFFICIELS [NP]

Les Bateaux du Comité de course seront identifiés par un pavillon Société des Régates de Douarnenez.

Les bateaux du Jury seront identifiés par un pavillon marqué JURY.

Le bateau du Comité Technique sera identifié par un pavillon marqué JAUGE.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. SORTIE DE L'EAU [NP] [DP]

Tous les bateaux devront être à l'eau avant 12h00 le vendredi 30 juin et ne devront pas être sortis durant l'épreuve sans l'autorisation écrite préalable du Comité technique.

25. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE

Les appareils de respiration sous-marine, y compris les masques sous-marins ne doivent pas être utilisés sous la ligne de flottaison après le vendredi 30 juin.

26. AMARRAGE [NP]

Les bateaux doivent rester aux emplacements qui leur ont été attribués.

27. VHF RADIO

Le canal VHF de la course « **72** ».

28. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques (RCV 4, décision de courir). L'autorité organisatrice, le comité de course, le jury, le comité technique, n'accepteront aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant et après la régates.

29. PRIX

Les prix seront distribués conformément au **règlement sportif 2023** de la Fédération Française de Voile

Des prix seront distribués comme suit :

- Le titre de Champion de France ne sera décerné que s'il y a au moins 15 bateaux ayant confirmé leur inscription.
- Les 3 premiers du Championnat de France recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.
- Des prix spéciaux pourront être délivrés.

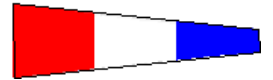


32. ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de course :	Didier COZIC
Adjoint du Comité de Course :	Michel COULIOU
Président du Jury :	Annick MARTIN
Juge :	Bernard SILVI
Juge :	Cécile TYMEN LE FLOC'H
Président du Comité technique :	Gilles MARTIN

ANNEXE 1 « Parcours construit »

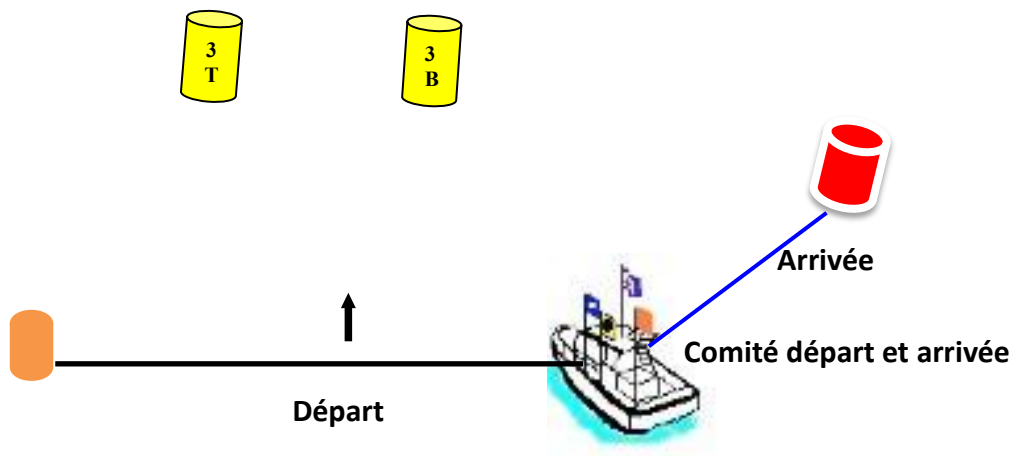
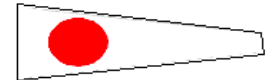
Départ - 1 - 2 - 3 T/3B - 1 - 2 - 3T/3B - 1 - 2 - 3T/3B - Arrivée (3 tours)
(Flamme numérique 3)



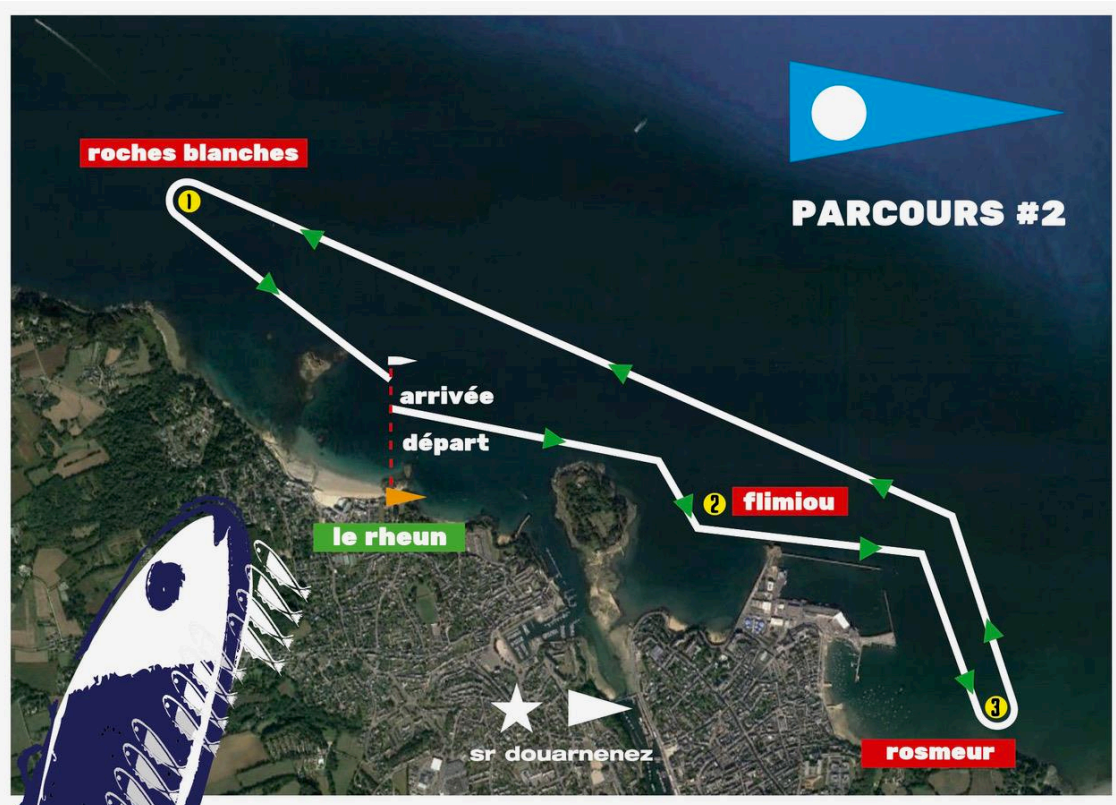
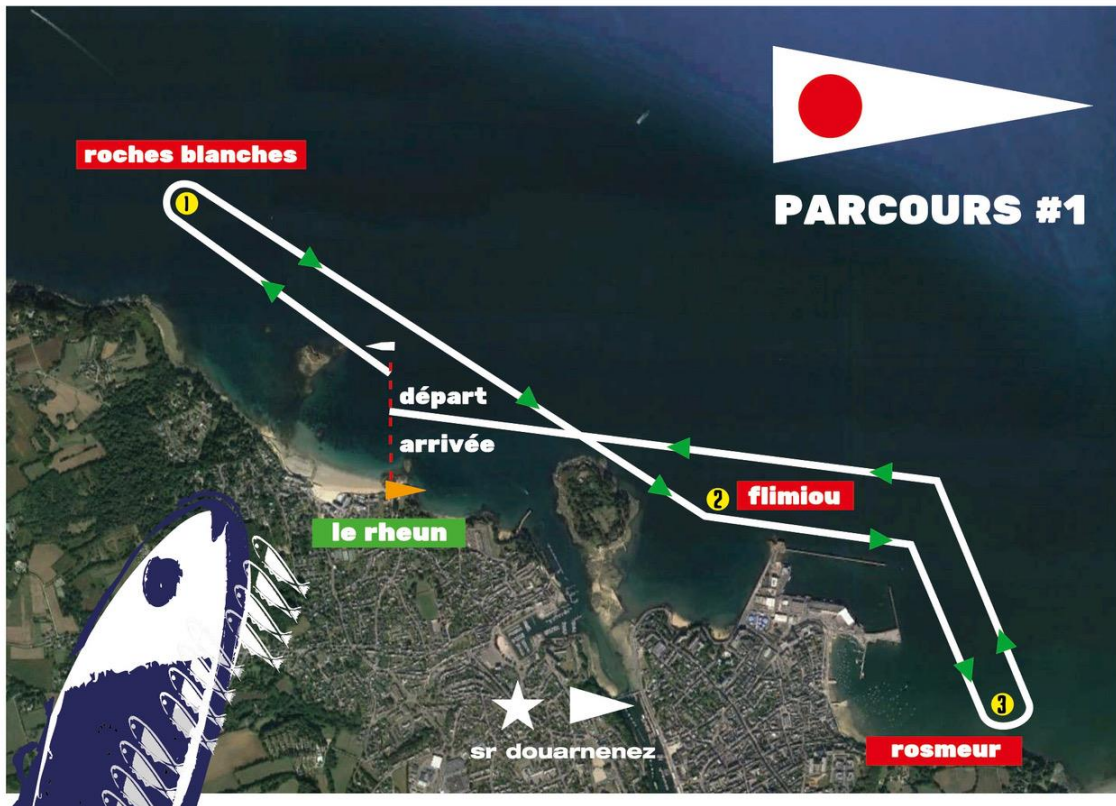
Départ - 1 - 2 - 3 T/3B - 1 - 2 - 3T/3B - Arrivée (2 tours)
(Flamme numérique 2)



Départ - 1 - 2 - 3 T/3B - Arrivée (1 tours)
(Flamme numérique 1)



ANNEXE 2 Parcours de type « Raid »



ANNEXE 3 Zone de course

